

Zeitschrift: Schweizer Revue : die Zeitschrift für Auslandschweizer
Band: 5 (1966-1967)
Heft: 21

Register: Adoption de l'article constitutionnel 45 bis par 490.992 "oui" contre 230.415 "non", soit 68% des votants

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

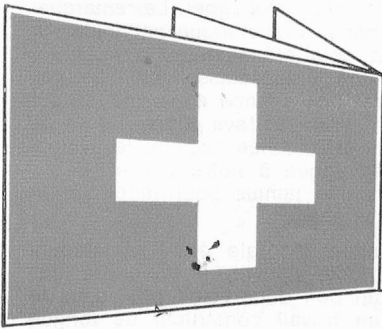
Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

5042



5ème Année - No 21 - Novembre 1966

Paraît 4 fois par an

le courrier suisse

Publié sous les auspices de la Conférence des Présidents et Délégués des Sociétés Suisses de Belgique et du Grand-Duché de Luxembourg

ADOPTION DE L'ARTICLE CONSTITUTIONNEL 45 BIS par 490.992 « oui » contre 230.415 « non », soit 68 % des votants.

Participation au scrutin 48 %. Acceptation par les 25 cantons et demi-cantons.

Résultats détaillés par canton :

	OUI	% OUI	NON		OUI	% OUI	NON
Zurich	108.209	74	36.389	Bâle-Campagne	13.791	69	6.091
Berne	81.995	69	37.577	Schaffhouse	9.122	70	3.855
Lucerne	21.975	61	14.215	Appenzell (Rh.-Ext.)	4.628	62	2.882
Uri	3.149	67	1.529	Appenzell (Rh.-Int.)	868	62	540
Schwytz	5.498	52	5.171	Saint-Gall	30.021	64	16.956
Obwald	1.548	57	1.179	Grisons	11.137	64	6.212
Nidwald	2.260	61	1.473	Argovie	41.582	60	27.669
Glaris	3.629	69	1.648	Thurgovie	17.417	68	8.089
Zoug	3.995	67	1.949	Tessin	11.943	76	3.775
Fribourg	11.733	66	5.996	Vaud	29.029	66	14.639
Soleure	21.029	68	10.096	Valais	12.977	56	10.111
Bâle-Ville	16.034	80	4.078	Neuchâtel	21.117	76	6.694
				Genève	16.306	91	1.622

Il y a lieu d'être satisfait de cette prise de position qui va nous ouvrir de nouveaux horizons. Nos chaleureux remerciements vont à tous ceux qui ont contribué à ce résultat. D'autres commentaires à plus tard. C.d.r.

JOURNEE DES SUISSES DE BELGIQUE ET DU GRAND-DUCHE

le samedi 19 novembre 1966, à la Maison Suisse, Bruxelles.

A l'occasion de la conférence des Présidents et Délégués, Monsieur **Edmond Muller**, Directeur du Secrétariat des Suisses de l'étranger, nous fait l'honneur de venir nous entretenir « des implications diverses de la votation fédérale du 16 octobre ».

Le Vorort a le plaisir de convier aux réunions tous les membres de la Communauté helvétique de Belgique et du Grand-Duché. Voici le programme de ces réunions :

15 h. : Assemblée plénière.

Exposé de M. Muller sur la structure future des Communautés suisses.

18 h. : Apéritif.

19 h. : Dîner (menu à 125 francs, service et boissons non compris) suivi d'une discussion sur les problèmes suisses actuels, introduite par M. Muller.

Inscriptions au dîner : avant le 16 novembre 1966 auprès de M. W. Wahl, Gérant de la Maison Suisse, 2, rue Philippe-le-Bon, Bruxelles 4.

LE 44^e CONGRES DES SUISSES DE L'ETRANGER

Il a réuni à Berne quelque 350 participants sous le signe de la Cinquième Suisse, dont il convenait de souligner les réalisations à l'approche de la votation fédérale. La réunion plénière du 30 août fut couronnée par le discours du Conseiller fédéral W. SPUHLER. Retraçant les diverses étapes de l'émigration suisse, il a relevé tout ce que le pays devait à la Cinquième Suisse en souhaitant que son

existence enfin reconnue par la Constitution, soit un nouveau point de départ, tant par le raffermissement des liens entre Suisses de l'étranger, que par l'intensification des échanges d'idées entre eux et la mère-patrie.

Le matin, la C.S.E. avait tenu sa session habituelle. Les délibérations portèrent évidemment sur les dernières dispositions à prendre en vue de documenter pleinement les citoyens sur le sens de la votation du 16 octobre. Les premières bases ont été jetées concernant le thème du congrès de 1967, lequel sera centré sur les conséquences résultant de cette votation. Une autre réunion a été con-

Retour éventuel :
2, rue Philippe-le-Bon
BRUXELLES 4

OFFERT PAR



S.A.

221, rue de Birmingham, BRUXELLES 7